



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Puy-de-Dôme

Direction départementale des Ressources Humaines

Contact :

Cellule mouvement
Mél : mouvementintra-ia63@ac-clermont.fr

Cité administrative
Rue Pélissier
63034 Clermont-Ferrand cedex1

Clermont-Ferrand, le 1^{er} juin 2022

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les enseignants du 1^{er} degré public

Objet : Mouvement intra-départemental – Phase d'ajustement de juin 2022 – Enseignants du 1^{er} degré – Rentrée 2022

Au titre de cette phase, les postes restés vacants ou devenus vacants ou provisoirement vacants après la phase principale du mouvement intra départemental, feront l'objet d'une publication sur l'intranet académique SELIA ainsi que sur le site internet de l'académie, pour des nominations à titre provisoire.

I. Les participants

Doivent participer obligatoirement à cette phase d'ajustement :

- les enseignants sans affectation à l'issue de la phase principale du mouvement ;
- les enseignants intégrant le département par INEAT ;
- les enseignants sans affectation réintégrant l'éducation nationale suite à détachement, disponibilité, congé parental ...
- les enseignants ayant libéré pour la prochaine année scolaire leur poste détenu à titre définitif ;
- les enseignants ayant obtenu une participation exceptionnelle suite à la phase principale avec perte de leur poste détenu à titre définitif.

II. Les modalités

Les enseignants participant à cette phase d'ajustement devront **OBLIGATOIREMENT** renseigner **une fiche de vœux (Excel) correspondant à la quotité de travail souhaitée pour** l'année scolaire 2022-2023, téléchargeable sur l'intranet académique SELIA ainsi que sur le site internet de l'académie

Tous les postes proposés devront être classés par ordre décroissant, excepté pour les fonctionnaires stagiaires sortants qui pourront écarter de leurs vœux certains postes.

Cette fiche de vœux dûment complétée sera à adresser **uniquement** par courriel à l'adresse mouvementintra-ia63@ac-clermont.fr

Le barème de base (Ancienneté Générale de Service, calculée au 31 décembre 2021, majorée de 5 points), permettra de classer les candidatures. En cas d'égalité de barème, les enseignants seront départagés par le rang du vœu puis, en cas de nouvelle égalité, au vu du numéro aléatoire attribué par l'application.

III. La disposition particulière de reconduction sur un poste ASH

Lors de cette phase d'ajustement, les enseignants restés sans affectation à l'issue de la phase principale pourront bénéficier, s'ils le souhaitent, d'une reconduction à titre provisoire sur le même poste ASH (composition et quotité totalement identique) obtenu à titre provisoire lors du mouvement intra départemental de l'année précédente, **dans la seule l'hypothèse où ce poste est publié dans la liste des postes proposés lors de la phase d'ajustement de juin.**

Le poste à nouveau sollicité devra être inscrit en vœu n°1 sur la fiche de vœux.

IV. La disposition particulière pour les professeurs des écoles stagiaires sortants (néo titulaires)

Sauf volontariat, les professeurs des écoles stagiaires sortants ne sont pas dans l'obligation de lister les postes de direction 2 classes et plus, les postes situés en réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+) pour une quotité supérieure ou égale à 50 % et les postes d'enseignement spécialisé (ASH), pour une quotité supérieure ou égale à 50 %. Les numéros de postes apparaissent en couleur grisée sur les listes de postes proposés.

V. Calendrier prévisionnel

Du jeudi 23 juin au jeudi 30 juin 2022	Mise en ligne des documents : - consultation des postes, - saisie des vœux. - transmission de la fiche de vœux. Permanence d'aide à la saisie des vœux.
Mardi 05 juillet 2022	Résultats <i>La communication individuelle des résultats est transmise sur la boîte mail professionnelle des candidats.</i>

La cellule mouvement de la DSDEN du Puy-de-Dôme est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Contact

et

transmission de document exclusivement à :

Cellule mouvement : ⇒ mouvementintra-ia63@ac-clermont.fr

VI. Phase d'ajustement complémentaire de septembre

Une phase complémentaire pourra être organisée selon des modalités précisées ultérieurement.

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale
du Puy-de-Dôme,

SIGNE

Michel ROUQUETTE